

INSCRIPTIONS ÉTÉ

DU 04 MAI 2026 AU 06 JUIN 2026

Puis en fonction des places disponibles

➡ La Clé des Champs (3 / 5 ans)

➡ La Clairière (6 / 12 ans)

➡ Clairville (6 / 12 ans)

DÉPOT DOSSIER ANNÉE SCOLAIRE

A COMPTER DU 04 MAI 2026

➡ La Clé des Champs (3 / 5 ans)

➡ La Clairière (6 / 12 ans)

Réservations par téléphone en vous référant au calendrier des inscriptions (à télécharger sur le site de la Ville ou disponible en mairie)

LE DOSSIER COMPLET EST A RETOURNER AU GUICHET UNIQUE :



par mail : guichet-unique@ville-gap.fr

noter en objet : ALSH ÉTÉ 2026 ou ANNÉE SCOLAIRE 2026 + nom et prénom de l'enfant



en vous présentant directement au Guichet Unique

DOCUMENTS A FOURNIR

Cas n°1 : Vous n'avez effectué aucune démarche pour 2026/2027

Documents communs (été + année scolaire) :

- Fiche enfant 2026/2027*
- Justificatif de domicile de - de 3 mois
(quittance de loyer, facture eau, électricité, gaz, téléphone fixe)
- En cas de séparation des parents : jugement**
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 **
(fournir les 2 avis pour les couples non mariés)
- Attestation de paiement CAF/MSA de - de 3 mois**
- Fiche sanitaire de liaison*
- Vaccinations à jour
- Photo d'identité de l'enfant (nom et prénom au dos)

Documents supplémentaires été :

- Dates d'inscription souhaitées*
- Notification aides aux temps libre 2026**

Documents supplémentaires année scolaire :

- Fiche complémentaire 2026/2027*
- En cas de séparation des parents : attestation sur l'honneur (mode de garde et prise en charge des frais)*

Cas n°2 : Vous avez déjà constitué un dossier scolaire ou périscolaire pour 2026/2027

Documents communs (été + année scolaire) :

- Fiche sanitaire de liaison*
- Vaccinations à jour
- Photo d'identité de l'enfant (nom et prénom au dos)

Documents supplémentaires été :

- Dates d'inscription souhaitées*
- Notification aides aux temps libre 2026

Documents supplémentaires année scolaire :

- Fiche complémentaire 2026/2027*
- En cas de séparation des parents : attestation sur l'honneur (mode de garde et prise en charge des frais)*

*documents disponibles sur le site de la ville ou en mairie

**sauf si déjà fourni

- Une fois votre dossier traité, vous serez destinataire par courrier de la carte de l'enfant -